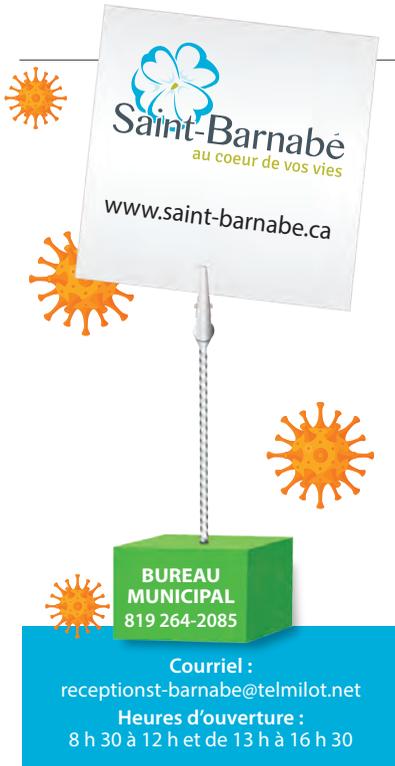


# L'ÉCLAIREUR

pour que le courant passe !



Cet été ça va bouger à St-Barnabé !  
Oui car **le camp de jour** sera ouvert  
pour la belle saison ! Nous sommes  
heureux d'accueillir les enfants dans  
un environnement respectueux des  
consignes gouvernementales, dictées par la COVID-19.

**CAMP DE JOUR**  
à St-Barnabé

Le personnel sera en place pour accueillir vos enfants dès lundi  
le 22 juin 2020. Certains aspects seront ajustés afin que le camp  
d'été soit sécuritaire pour vos enfants tout en leur offrant **l'occa-  
sion de s'amuser** dans un cadre divertissant et enrichissant.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable  
des Loisirs Vanessa Doressamy à vd.doressamy@hotmail.com ou  
par téléphone au (819) 264-2085, poste 6.

Votre conseil municipal.



**TAXE**



**TAXE**

## **Paiements taxe municipale**

Nous sommes conscients de la dure réalité que  
peut causer la COVID-19 auprès des familles de  
St-Barnabé. C'est pourquoi la municipalité appli-  
quera le report des paiements de la taxe muni-  
cipale, tel que suggéré par le gouvernement.

Voici les nouvelles dates pour les deux derniers  
paiements à effectuer cette année :

- **6 juillet 2020** (au lieu du 5 juin 2020)
- **4 octobre 2020** (au lieu du 4 septembre 2020).

## **Réunion du conseil municipal**

En tout temps vous êtes invités à  
assister aux séances du conseil  
municipal qui se déroulent au 70,  
rue Duguay à Saint-Barnabé.

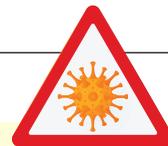
Votre présence est importante.

### **Prochaines rencontres :**

LUNDI 6 juillet à 19 h 30.

LUNDI 10 août à 19 h 30.

*Si à ces dates les rassemblements sont  
toujours interdits (COVID-19), les rencontres  
se feront à huis clos. Merci.*



**SPÉCIAL RETOUR des LIVRES >>>> Mardi 16 juin 13 h 30 à 16 h.**

Cette journée sera dédiée **UNIQUEMENT** au retour des livres que vous avez en mains depuis le début du confinement.



**CHOISIR et SORTIR des LIVRES >>>> Mardi 23 juin 13 h 30 à 16 h.**



Lors de cette journée, la bibliothèque fonctionnera avec les nouvelles règles gouvernementales, en fonction de la COVID-19.

En résumé les voici :

- 1 personne à la fois dans la bibliothèque
- 1 personne par famille
- Seule la responsable de la bibliothèque manipulera les livres.



Il serait donc apprécié d'avoir préalablement fait une liste de vos choix de lecture. Ceci est dans le but de bien vous servir et de faire attention à la santé de tous.



**CHOISIR et SORTIR des LIVRES >>>> Mardi 30 juin 13 h 30 à 16 h.**

Même procédure que le 23 juin.



**AUTRES DATES EN JUILLET >>>> À confirmer.**

  
**Saint-Barnabé**  
au coeur de vos vies



**PRUDENCE SUR NOS ROUTES  
CET ÉTÉ...**

*On pense à tout l'monde !*

**CYCLISTES, PIÉTONS, ETC.**

**DÉROGATION MINEURE**

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée et le Conseil municipal peut, par décision, suspendre ou remplacer la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de sa séance ordinaire tenue lundi 1er juin 2020, le Conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation concernant une demande de dérogation mineure qui devait avoir lieu lundi le 6 juillet 2020, à 19 h 30 par une consultation écrite selon les procédures suivantes :

- Description du projet devant faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, mais qui fait l'objet d'un appel de commentaires écrits ;
- Visualisation de la présentation détaillée du projet qui est diffusée sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.saintbarnabe.ca](http://www.saintbarnabe.ca) ;
- Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Ainsi, la présente consultation écrite débute à partir de la publication du présent avis public, ce jeudi 4 juin 2020 pour les prochains 15 jours. Ce délai de 15 jours permet aux citoyens qui le désirent de

transmettre par écrit leur(s) commentaire(s) sur l'objet de la demande de dérogation mineure suivante : 80, rue Bellerive.

Construction d'un garage pour entreposage de la machinerie (structure d'acier recouverte d'une membrane souple) sur la propriété de monsieur Louis Boucher, sur le lot 2 939 352 du cadastre du Québec, sise au numéro 80, rue Bellerive à Saint-Barnabé, ayant une surface au sol de 371,6 mètres carrés alors que l'article 37.1 du règlement de zonage 277-06 prévoit une occupation maximale au sol de 83,6 mètres carrés, tel que stipulé à la grille de spécifications pour la zone 108 Ra.

La consultation écrite porte exclusivement sur l'acceptation du non-respect de la surface occupée au sol par le bâtiment projeté.

Les commentaires écrits doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Barnabé, 70, rue Duguay, Saint-Barnabé Qc, G0X 2K0 ou par courriel : [municipalitest-barnabe@telmilot.net](mailto:municipalitest-barnabe@telmilot.net).

À la suite de cette consultation écrite, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, les membres du Conseil prendront la décision d'accepter ou non cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINT-BARNABÉ, ce quatrième jour de juin deux mille vingt.

**Denis Gélinas**  
Secrétaire-trésorier

**Vous souhaitez protéger votre propriété contre le feu.**

Voici une adresse qui vous donne une foule d'informations et de conseils qui vous permettront de réduire les risques qu'un incendie ne détruise vos biens ou qu'un feu allumé sur votre propriété ne se propage à la forêt avoisinante.

**[cartes.sopfeu.qc.ca/#dangers](https://cartes.sopfeu.qc.ca/#dangers)**

**BARBECUE :  
UTILISEZ LE EN  
TOUTE SÉCURITÉ !**

Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits d'alimentation.

De plus, soyez toujours vigilant et ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez. Et n'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remises sécuritairement.

Le Ministère de la sécurité publique (MSP) vous propose une capsule de prévention ayant pour sujet l'utilisation du barbecue.

Cette capsule est disponible sur la page **Facebook** et **Instagram** du ministère ainsi que sur le site web du MSP où il est possible de consulter l'ensemble des messages de prévention. Bonne grillade!

## FORMULAIRE À REMPLIR ET SIGNER

Demande de subvention activité extérieure 2020

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Âge: \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui fait la demande: \_\_\_\_\_

Demande en loisir :  \_\_\_\_\_ Culturelle:  \_\_\_\_\_

Municipalité où se déroule l'activité: \_\_\_\_\_

Type d'activité: \_\_\_\_\_

Soccer:  Baseball:  Hockey:  Arts martiaux:

Gymnastique:  Musique:  Art dramatique  Autre:

Si autre description: \_\_\_\_\_

Groupe:  Individuelle:  Activité spéciale:  Activité annuelle:

Montant de la demande: \_\_\_\_\_ \$

Quels sont les motifs de votre demande ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Joindre une preuve **d'inscription** décrivant clairement l'activité ET joindre une preuve **de paiement**.

Le supplément pour participant de l'extérieur doit être clairement identifié.

P.S. : Retourner ce formulaire à la municipalité. Signature: \_\_\_\_\_

### **Réservé à l'administration**

Reçu le : \_\_\_\_\_

Demande acceptée :  Demande refusée :  Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

La Municipalité rembourse un montant maximal de 50 \$ par année par enfant pour sa participation à toute activité reconnue admissible aux fins de la présente Politique.

La Municipalité reçoit les demandes et rembourse les demandeurs jusqu'à ce que le montant consacré à ce chapitre lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'exercice financier auquel elles se rapportent soit atteint.

Un montant maximum de 100 \$ par enfant par année civile peut être accordé dans le cadre de la présente Politique, représentant un maximum de deux activités admissibles aux fins du programme.

La Politique s'applique à toute activité admissible pratiquée entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année.

## MUNICIPAL - Loisirs

Certaines activités ont dû être annulées à cause de la pandémie, mais sachez que plusieurs autres activités et installations seront disponibles cet été, pour vous amuser et vous faire bouger.

Sans oublier le super :



Où les enfants inscrits pourront s'amuser de façon sécuritaire!



**TERRAIN  
SOCCER**

## BUREAU MUNICIPAL - Horaire

### HORAIRE ESTIVAL :

Durant la période du 22 juin au 21 août, le bureau fermera le **vendredi à 12 h** (midi). Dès la semaine du 24 août, l'horaire reviendra aux heures habituelles.

### VACANCES :

Veuillez prendre note également que le bureau de la municipalité sera fermé pour la période des vacances estivales, du **20 au 31 juillet**. Retour au bureau lundi le 3 août.

## ACTIVITÉS DISPONIBLES TOUT L'ÉTÉ



**TENNIS**



**PÉTANQUE**

**PISTE VÉLO**

**BASKET**



**JEUX D'EAU**

Sans oublier un loisir accessible : **LE JARDINAGE.**

Profitez des chauds rayons de soleil pour embellir votre terrain, vos plate-bandes ou votre balcon.

Mettez de la couleur !



## ACTIVITÉS CANCELLÉES

Vente de garage (juillet).

Festivités entourant la Saint-Jean-Baptiste (juin).

Saison soccer été 2020 (mai).

Distribution d'arbres (mai).



## HERBE À POUX - Il faut l'arracher !



L'herbe à poux est une plante annuelle envahissante très répandue au Québec, particulièrement dans la vallée du Saint-Laurent.

C'est une espèce qui germe tôt au printemps et commence à libérer son pollen vers la mi-juillet. La libération du pollen se poursuit jusqu'au premier gel automnal. Un seul plant d'herbe à poux produit des millions de grains de

pollen très légers qui seront facilement transportés par le vent et qui risqueront d'être inhalés par l'humain.

L'herbe à poux est une plante qui adore les sols pauvres, arides et perturbés (remblais, réseaux de transport, décharges, etc.), où les conditions de croissance sont difficiles pour les autres plantes. C'est une plante de plein soleil.

### QUOI FAIRE ?

*Il faut d'abord bien identifier la plante. Il s'agit ensuite, tout simplement d'arracher cette mauvaise herbe. L'arrachage est facile et sans danger.*

(Source : Ministère de la Santé publique du Québec)

## LA COLLECTE des encombrants - jeudi 25 juin 2020

La prochaine collecte des encombrants aura lieu ce jeudi **25 juin**, au même moment que la collecte habituelle des matières résiduelles.

Les encombrants comprennent tous les articles qui meublent une résidence, mais qui ne peuvent être déposés dans l'un des bacs.



### 25 juin : Collecte des encombrants.

★ Soyez prêts! ★

#### JUIN 2020

D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7	8	9	10		12	13
14		16	17		19	20
21	22	23	24	★	26	27
28		30				

#### JUILLET 2020

D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5	6	7	8		10	11
12		14	15		17	18
19	20	21	22		24	25
26		28	29		31	

#### AOÛT 2020

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5		7	8
9		11	12		14	15
16	17	18	19		21	22
23		30	31		28	29

#### SEPTEMBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6		8	9		11	12
13	14	15	16		18	19
20		22	23		25	26
27	28	29	30			

#### OCTOBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6	7		9	10
11	12	13	14		16	17
18		20	21		23	24
25	26	27	28		30	31

#### NOVEMBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4	5	6	7
8	9	10	11		13	14
15		17	18	19	20	21
22	23	24	25		27	28
29						

